

Projet de pv du conseil municipal du lundi 15 avril 2024 à 19 heures en mairie.

Présents : ARZALIER Bernadette, AUDIGIER Eliane, AUDIGIER Henriette, NAHAS Sophie, PEREYRON Jean-Louis, PAYSSERAND Frédéric, FARGIER Gérard, MINJOULAT-REY Claude, LEVEQUE Denis.

Pouvoirs : Jacques ALEXANDRE à AUDIGIER Eliane, SALADINO Irène à MINJOULAT-REY Claude

Secrétaire de séance : AUDIGIER Eliane (vote : unanimité).

1) Projet de PV du conseil municipal du 27 mars 2024,

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

2) **Changement de la présidence de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2023,** Jean-Louis PEREYRON a été élu président de séance. Vote : unanimité.

3) **Compte administratif 2023 : budget général**

Fonctionnement : dépenses 185 514,59 € ; recettes 326 263,84 € ; excédent reporté de 2022 : 379 657,89 €

Excédent de clôture : 520 407,14 €

Investissement : dépenses 110 028,29 € ; recettes 35 269,62 € ; excédent reporté de 2022 : 21 398,28 €

Déficit de clôture : 53 360,39 €.

Besoin de financement des RAR : 21 384 €. Besoin total de financement : 74 744,39 €.

VOTE : unanimité. (Le maire ne participe pas à la délibération).

4) **Compte administratif 2023 : budget Eau et Assainissement.**

Fonctionnement : dépenses 33 289,70 € ; recettes 34 260,92 € ; excédent reporté de 2022 : 3 431,63 €

Excédent de clôture : 4 402,85 €

Investissement : dépenses 26 341,18 € ; recettes 20 587,19 € ; excédent reporté de 2022 : 20 587,84 €

Excédent de clôture : 14 833,85 €

Besoin de financement des RAR : 2 587,20 €. Excédent total de financement : 12 246,65 €.

VOTE : unanimité. (Le maire ne participe pas à la délibération).

5) **Compte administratif 2023 : budget local commercial.**

Fonctionnement : dépenses 1,58 € ; recettes 558,06 € ; Excédent de clôture : 556,48 €

Investissement : dépenses 0 € ; recettes 1 163,53 € ; déficit reporté de 2022 : 2 725,16 €

Déficit de clôture : 1 561,63 € ; Besoin total de financement : 1 561,63 €

VOTE : unanimité. (Le maire ne participe pas à la délibération).

6) **Affectation des résultats du compte administratif 2023 du budget général :**

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) de 74 744, 49 € pour couvrir le déficit d'investissement, report de 445 662,75 € au compte 002 en recette de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté).

VOTE : unanimité.

7) **Affectation des résultats du compte administratif 2023 du budget local commercial :**

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) de 556,48 € pour couvrir le déficit d'investissement (1 561,63 €). VOTE : unanimité.

8) **Subventions aux associations pour 2024,**

| | |
|--|-------|
| Comité départemental de lutte contre le cancer | 55 € |
| Syndicat de défense de la Châtaigne d'Ardèche | 50 € |
| Association de pêche Bourges Loire Padeille | 55 € |
| ACCA St Pierre de Colombier | 250 € |
| Béalière | 150 € |
| Don du sang | 250 € |
| ADMR des 5 vallées | 350 € |
| Club des Bons moments | 400 € |
| Amitié Randonnées | 550 € |

VOTE : unanimité.

9) **Vote du budget primitif général 2024,**

Le budget général 2024 de la commune s'équilibre à 751 446,75 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 694 195,44 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le programme des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

Réalisation de l'école de musique/four, rénovation du monument aux morts, remplacement de deux poteaux de lutte contre l'incendie, régularisation foncière des routes du Prat Haut et de Chanteperrix,

Réfection de la toiture du logement le Pavillon, modernisation des boîtiers de commande de l'éclairage public,

Remplacement d'un jeu au terrain de sports, rénovation des illuminations de Noël, réalisation d'un colombarium, acquisition d'un souffleur thermique, achat d'un drapeau neuf « Anciens Combattants ».

En matière de voirie le programme de rénovation concerne la rue du Village, le Prat haut, la Calade et une partie de la route ancienne des Terrisses. Réfection de fossés.

| Budget primitif général 2024 | Dépenses et recettes de fonctionnement | Dépenses et recettes d'investissement |
|-------------------------------------|---|--|
| | 751 446,75 € | 694 195,44 € |

VOTE : unanimité.

10) **Vote du budget primitif Eau et Assainissement 2024,**

Le maire présente les propositions de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget général communal 2024. Le budget général 2024 de la commune s'équilibre à 83 011,45 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 80 374,25 € en dépenses et recettes d'investissement.

Les principaux postes de dépenses en investissement sont :

- Réalisation de l'extension du réseau communal d'eau potable du hameau de Pruneyrolles,
- Acquisition de deux couvercles pour le réservoir et le captage de Collanges Hautes.

| Budget primitif Eau et Assainissement 2024 | Dépenses et recettes de fonctionnement | Dépenses et recettes d'investissement |
|---|---|--|
| | 83 011,45 € | 80 374,25 € |

VOTE : unanimité.

11) **Vote du budget primitif Local commercial 2024**

Le maire présente les propositions de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget local commercial 2024. Le budget local commercial 2024 s'équilibre à 2 610,15 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 2 061,63 € en dépenses et recettes d'investissement. VOTE : unanimité.

12) **Convention école de musique,**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'école de musique dont le dossier est en cours d'avancement. Cette école de musique est portée par l'association « Mont'à la feïra », le bâtiment sera aménagé à St Pierre de Colombier. Afin d'avoir le soutien du département de l'Ardèche pour le fonctionnement de l'école de musique, il est proposé une « convention d'objectifs – établissement associatif d'enseignement artistique ». Cette convention de 3 ans (2024, 2025, 2026) est établie entre les communes, le Département de l'Ardèche et la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans ». Elle définit le cadre d'intervention des collectivités et établit la participation financière annuelle de chacune d'elles. Les élus départementaux ont fait le choix de soutenir les structures qui ont déjà le soutien des communes et des intercommunalités. Le maire propose une participation annuelle de 400 € pour St Pierre de Colombier. Autorisation donnée au maire pour signer la convention. La participation annuelle est fixée à 400 €.

VOTE : unanimité.

13) **Comptes rendus des réunions aux divers syndicats intercommunaux,**

SIDOMSA : Vote du BP annexe collecte sélective 2024. Vote du Budget primitif général 2024.